



Conseil économique et social

Distr. limitée
26 juillet 2000
Français
Original: anglais

Session de fond de 2000

New York, 5 juillet-1er août 2000

Point 14 b) de l'ordre du jour

Questions sociales et questions relatives

aux droits de l'homme : développement social

Australie*, Autriche, Belgique, Canada, Espagne*, Finlande*, Hongrie*, Japon, Kirghizistan*, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas*, Philippines*, République tchèque et Thaïlande* : projet de résolution

Année internationale des Volontaires

Le Conseil économique et social,

Recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

« *L'Assemblée générale,*

Rappelant sa résolution 52/17, du 20 novembre 1997 dans laquelle elle proclamait l'année 2001 Année internationale des Volontaires, ainsi que la résolution 1997/44 du Conseil économique et social du 22 juillet 1997,

Rappelant également le document final de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale¹ intitulé "Sommet mondial pour le développement social et au-delà : développement pour tous à l'heure de la mondialisation", tenue à Genève en juin 2000, lors de laquelle l'Assemblée générale a recommandé de faciliter la participation de bénévoles au développement social, notamment en encourageant les gouvernements, compte tenu des vues de tous, à mettre au point des stratégies et programmes de vaste portée en sensibilisant l'opinion à la valeur du volontariat et aux possibilités qu'il offre et en créant un cadre porteur à l'intention des particuliers et autres composantes de la société civile afin qu'ils puissent prendre part à des activités bénévoles et du secteur privé, afin qu'ils les soutiennent,

Se félicitant de la décision prise par la Commission du développement social à sa trente-huitième session d'inscrire à l'ordre du jour de sa trente-

* Conformément à l'article 72 du Règlement intérieur du Conseil économique et social.

¹ À paraître.

neuvième session, en 2001, la question du volontariat,

Tenant compte de la contribution importante que font les volontaires au développement économique et social,

Considérant que le volontariat est l'un des principaux moyens pour les individus de participer au développement social,

1. *Se félicite* des activités entreprises par les États, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires et les organismes des Nations Unies pour promouvoir le volontariat et en particulier se préparer à célébrer l'Année internationale des Volontaires, et les encourage à poursuivre leurs efforts;

2. *Appelle* les États à promouvoir, en particulier au cours de l'Année internationale des Volontaires, des conditions favorables à un examen, sur le plan national et local, des principales caractéristiques et tendances du bénévolat dans leurs propres sociétés, notamment des grands problèmes auxquels l'Année internationale des Volontaires peut permettre de remédier et à intégrer la question du volontariat dans les réunions de haut niveau et autres qui auront lieu en 2001;

3. *Invite* les États à examiner tous les moyens dont on dispose pour que davantage de personnes, représentatives de segments plus vastes de la société, notamment de groupes tels que les jeunes, les personnes âgées et les handicapés, participent à des activités volontaires, compte tenu de l'intérêt que présente le bénévolat pour ceux qui le pratiquent;

4. *Encourage* les gouvernements, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les personnalités éminentes et autres acteurs pertinents à prendre toutes les mesures possibles pour promouvoir le volontariat, notamment au cours de l'Année et, en particulier, au niveau local et en coopération avec les autorités locales, les dirigeants communautaires, les médias et les établissements scolaires;

5. *Encourage* les organismes des Nations Unies à accorder l'attention nécessaire à l'Année dans leurs activités ordinaires et lors des réunions pertinentes et à continuer de collaborer avec le Programme des Volontaires des Nations Unies, centre de coordination de l'Année afin de s'assurer que les contributions faites par les volontaires dans leur domaine de compétence sont pleinement reconnues;

6. *Prie* la Commission du développement social de formuler des propositions et des recommandations appropriées à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, en vue de renforcer la contribution du bénévolat au développement social;

7. *Prie* le Secrétaire général de présenter sa note transmettant la contribution du Programme des Volontaires des Nations Unies aux préparatifs de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée "Sommet mondial pour le développement social et au-delà : développement pour tous à l'heure de la mondialisation"² en tant que document officiel de la trente-neuvième session de la Commission du développement social, et le prie

² A/AC.253/16/Add.7.

en outre de lui assurer une large diffusion au sein du système des Nations Unies, notamment en la mettant à la disposition de la Commission des établissements humains faisant fonction de comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation du Programme pour l'habitat, du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Sommet mondial pour les enfants, du Comité préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et de la quarante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme;

8. *Décide* de consacrer au volontariat deux des séances plénières à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, coïncidant avec la fin de l'Année internationale des Volontaires le 5 décembre 2001, et, à cet égard, prie le Secrétaire général d'établir un rapport sur les façons dont les gouvernements et les organismes des Nations Unies pourraient soutenir le volontariat, pour examen à cette occasion;

9. *Prie* le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session, en 2002, sur les résultats de l'Année internationale des Volontaires et son suivi. »
